Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 182

Rubrik: Fiscalité fribourgeoise

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FISCALITÉ FRIBOURGEOISE

Les petits revenus les plus lourdement imposés de Suisse

En lançant son initiative fiscale, il y a un peu plus d'un an, le Parti socialiste fribourgeois n'entendait pas provoquer une diminution de la recette fiscale de ce canton en voie de développement. Ses propositions devaient aboutir à une nouvelle répartition entre petits et gros revenus. Il se trouve en effet que les salariés fribourgeois ayant un bas revenu ont le privilège peu convoité d'être les plus lourdement imposés de Suisse.
Les travaux d'une commission extra-parlementaire, puis, récemment, d'une commission parlementaire, ont donné naissance à un projet de loi qui va être soumis au Grand Conseil ce mois encore. Début de la session : 13 juin. Ce projet tient-il compte des revendications formulées dans l'initiative socialiste ? C'est la question que se posent de nombreux fribourgeois et à laquelle nous allons tenter de répondre dans le document qui suit.

L'initiative socialiste contient cinq revendications fondamentales qu'il est intéressant de comparer aux solutions proposées par le projet de loi (le texte entre parenthèses donne des indications quant au contenu de la loi actuellement en vigueur).

Déductions sociales et familiales

— *Déductions personnelles.* L'initative socialiste demande 1000 francs pour chacun des conjoints (500 fr.) et 1000 fr. par enfant à charge (700 fr.). Le projet de loi maintient 700 fr. pour le contribuable, va jusqu'à 1400 fr. pour l'épouse, et jusqu'à 1200 fr. pour chaque enfant de moins de seize ans, respectivement vingt-cinq ans en cas d'études ou d'apprentissage.

— *Cotisations aux institutions de prévoyance et aux caisses maladie/accident.* L'initiative demande qu'il soit possible de déduire intégralement les montants payés (1500 fr. pour le tout). Le projet de loi permet d'aller jusqu'à 4000 fr. pour les cotisations aux caisses de pension, et jusqu'à 1000 fr. + 100 fr. par enfant à charge, en ce qui concerne l'assurance-maladie/accident.

— *Frais médicaux, pharmaceutiques et dentaires à charge des contribuables.* L'initiative demande qu'ils puissent être déduits du revenu pour la part qui dépasse le 5 % du revenu net imposable. Le projet de loi va jusqu'à 10 % (rien n'est prévu à ce sujet dans la loi actuelle).

Plus forte imposition des gros revenus

L'initiative demande que le barème d'imposition soit étendu jusqu'à un revenu de 100 000 fr. et propose un taux maximum de 12 % (52 000 fr. et 10 %). Le barème prévu va jusqu'à 98 000 fr., et le taux jusqu'à 12 %. Un projet de barème séparé pour les contribuables célibataires et mariés a finalement été abandonné par la commission.

Nouvelle détermination du revenu agricole

L'initiative demande que les normes soient déterminées par le Conseil d'Etat, sur la base des revenus semi-bruts, c'est-à-dire sur les revenus effectifs moins les frais spécifiques d'exploitation. Le projet de loi retient l'idée selon laquelle le Conseil d'Etat devrait déterminer seul ces normes (actuellement elles le sont, périodiquement, « par la Direction des finances, d'entente avec la Direction de l'agriculture et l'Union des paysans fribourgeois »), mais il n'est pas question de revenu semi-brut. En revanche, le projet introduit la notion d'impôt minimum qui doit correspondre « au moins au montant des dépenses des personnes qui doivent en vivre ».

Augmentation de l'imposition des personnes morales

— *Impôt sur le bénéfice net.* L'initiative demande qu'il ne soit pas inférieur à 4 %, ni supérieur à 14 % (3 % et 9 %). Le projet de loi va de 4 % à 12 % et donne la possibilité au Conseil d'Etat de majorer ces chiffres de plus ou moins 20 %.

— *Impôt sur le capital des sociétés.* L'initiative demande que ce taux soit porté à 3 ‰ (actuellement 1,5 ‰). Le projet propose également 3 ‰. En outre, est prévu un impôt minimum sur les recettes brutes des sociétés de capitaux et des coopératives, lorsque cet impôt est plus élevé que l'impôt ordinaire sur le bénéfice et le capital.

Changement de la procédure d'imposition

L'initiative demande la constitution, pour l'imposition des personnes physiques, de commissions de trois membres par arrondissement fiscal, dont deux appartiendraient au Service cantonal des contributions et seraient nommés par le Conseil d'Etat; le troisième membre serait choisi dans le cadre de l'arrondissement. Le projet de loi propose la constitution de commissions de districts de sept membres et quatre suppléants, nommés pour quatre ans par le Conseil d'Etat; trois d'entre eux devraient être choisis parmi les fonctionnaires du Service cantonal des contributions, les quatre autres étant des représentants des districts. Une proposition de la minorité de la commission parlementaire sera soumise au Grand Conseil. Elle propose la constitution de commissions de huit membres, quatre fonctionnaires du fisc et quatre représentants des districts, le président, fonctionnaire du fisc, disposant de deux voix (actuellement, les commissions de districts sont composées de cinq à onze membres nommés pour quatre ans par le Conseil d'Etat).

— *Consultation du registre de l'impôt.* L'initiative socialiste demande que le registre de l'impôt puisse être consulté auprès de l'Autorité communale par les contribuables. Le projet de loi men-

tionne que les registres de l'impôt sur le revenu et la fortune sont déposés publiquement dans les communes où ils peuvent être consultés. Le Conseil d'Etat règle les modalités de cette consultation (la loi actuelle ne prévoit pas cette possibilité).

Autres points chauds

— *Imposition de l'épouse qui travaille.* Dans la loi actuelle, le revenu de l'épouse qui travaille est ajouté à celui de son conjoint et le taux est calculé, non pas sur le revenu total, mais sur le revenu du mari, ou sur celui de l'épouse, s'il est plus élevé. Donc sur le revenu le plus élevé des deux, ce qui est une particularité de la loi fribourgeoise. Dans la nouvelle loi cet avantage sera supprimé. Les deux revenus seront additionnés et le taux calculé sur le total. Une déduction de 1000 fr. respectivement de 1500 fr. si des enfants de moins de seize ans sont à charge, pourra néanmoins être effectuée.

— *Imposition des bourgeoisies et des établissements ecclésiastiques.* Dorénavant les bourgeoisies, les établissements ecclésiastiques, les bénéfices curiaux, ne seront plus exonérés de l'impôt sur la fortune ou le revenu, à moins qu'ils ne réussissent à fournir la preuve qu'ils sont des institutions d'utilité publique. Il en sera de même en ce qui concerne l'imposition des gains immobiliers réalisés (cette justification n'est pas nécessaire dans la loi actuelle).

En résumé, il est possible de dire que le projet de loi fiscale qui sera soumis au Grand Conseil fribourgeois tient largement compte de l'initiative socialiste. En l'état, et s'il obtient gain de cause en ce qui concerne le mode de taxation des personnes physiques, le Parti socialiste fribourgeois devrait être en mesure de retirer son initiative. Mais il est bien évident que les milieux de droite (radicaux, agraires, aile droite du PDC) vont tout mettre en œuvre pour tenter de vider leur contenu les propositions les plus progressistes contenues dans ce projet de loi. Belles empoignades en perspective !

GENÈVE

Un front populaire écologique

« L'automobile pue, elle tue et elle rapporte » affirmait récemment devant le Grand Conseil genevois le leader communiste Jean Vincent en donnant les raisons de son opposition à la construction du parking de Cornavin.

Que le refus d'un tel projet vienne des milieux populaires — les socialistes avaient adopté la même attitude que les communistes — n'est pas une chose qui va de soi. Défendre la ville et la nature n'est-il pas plus facile à des citadins cossus ou à des villages résidentiels qui ont d'autres moyens d'affirmer leur personnalité que de peser sur l'accélérateur ?

Depuis quelques années, les problèmes de l'environnement sont à Genève l'occasion d'un affrontement gauche-droite. La présentation, en 1968, du projet de fondation cantonale pour les parkings avait mis le feu aux poudres; les divergences se sont accusées sur le point de l'extension de l'aéroport en pleine zone urbanisée.

Aujourd'hui, l'initiative de l'Institut de la vie pour la priorité aux transports en commun domine la scène. Seuls, les deux partis de gauche l'acceptent sans la dénaturer et ils ont soutenu le transfert de cinq millions du budget des routes à celui de la Compagnie genevoise des tramways électriques.

Par ces votes, l'écologie, l'environnement, la pollution, ces tartes à la crème de l'idéologie contemporaine sont devenus des arguments politiques sans ambiguïté qui réduisent à néant les motions et les vœux pies qui fourmillent dans les programmes électoraux et les déclarations d'intention. La tâche des partis de gauche fut facilitée par la position de leurs magistrats et leur responsabilité restreinte dans ces domaines. La résistance aux groupes de pression et à la traditionnelle priorité accordée à la circulation est plus facile au législatif qu'à l'exécutif. C'est du reste sur ce front que la gauche enregistra un échec et il fallut, l'hiver dernier, se distancer du représentant socialiste à la Ville de Genève, M. Claude Ketterer. Tout en créant de fort jolies places au centre de la ville, ce magistrat poursuit, au nom de la fluidité du trafic, l'élargissement systématique des rues, politique dont les fleurons sont la destruction de l'espace vert des Minoteries et l'empiètement sur le Rhône au quai des Bergues.

Un niveau de vie décent pour chacun est un objectif encore lointain, même à Genève. Il est heureux que sans attendre, on ait lié à ce premier combat l'amélioration de la qualité de la vie.

Etrangers dans la rue: un précédent remarquable à Genève

A Genève, samedi 27 mai, des Sud-Vietnamiens manifestent, avec l'autorisation des autorités (et par conséquent l'appui des forces de l'ordre), leur soutien au régime saïgonnais actuel. Le communiqué de l'Agence télégraphique suisse signale que certains étudiants participent au cortège munis de hampes de drapeaux ressemblant fort à des armes; de fait, ces bâtons cloutés leur seront fort utiles lors des heurts inévitables avec des contre-manifestants d'extrême-gauche... La bénédiction officielle à ce genre d'exhibition laisse-t-elle présager un assouplissement de la doctrine ? Verra-t-on bientôt des Espagnols, par exemple, protester dans les rues genevoises de leurs sentiments à l'égard de Franco ? Les sceptiques se rabattront mélancoliquement sur l'évaluation du poids économique respectif de milliers de travailleurs et de quelques centaines de ressortissants de la classe au pouvoir à Saïgon.